

Madame la Directrice générale,

Comme l'ensemble des agents de l'Afpa nous avons pu prendre connaissance le 1^{er} juin, à travers le message « l'essentiel de votre espace communication », des fiches de centre et des offres de formation régionales entre autres.

Nous nous sommes intéressés plus particulièrement à l'offre qui nous concerne c'est-à-dire : Bourgogne/Franche-Comté et le centre de Nevers.

Cette offre nous apparaît particulièrement inquiétante puisqu'elle fait disparaître du paysage plusieurs formations techniques pointues et emblématiques des activités du centre :

- Couverture/zinguerie
- Menuiserie
- Soudage
- Chaudronnerie/AFEM
- Techniques du secrétariat
- Et des formations plus récentes dédiées aux techniques du commerce

Ces formations sont, pour la plupart menées, par des agents en CDI, validés et identifiés sur leurs secteurs technique et géographique comme des professionnels reconnus. Elles sont aussi une réponse à des secteurs en tension au sens de Pôle Emploi.

Depuis novembre 2016, les dirigeants de l'Afpa Bourgogne/Franche-Comté sont informés que ces secteurs ont été « oubliés » de l'appel d'offre du nouveau conseil régional puisque, pour la plupart, ils n'étaient pas proposés à la consultation.

Nous sommes actuellement au mois de juin et, malgré de nombreuses interpellations du personnel et de ses représentants auprès des différents niveaux hiérarchiques rien n'a avancé en apparence laissant les agents dans un désarroi malsain et anxiogène quant à leur devenir au sein de l'institution.

A ce jour, seule une visite de la DRH prévue le 21 juin est actée.

La sortie de ce document sur l'offre de formation régionale devient un élément majeur puisque celui-ci leur apprend et acte, par voie de communication électronique, que leurs formations ne font plus partie de l'activité de centre.


Ce document laisse à penser que les décisions sont prises mais que, par manque de courage, les différents niveaux hiérarchiques préfèrent mettre les agents devant le fait accompli en les confrontant à ce type de communication.


Il a donc pour conséquence de renforcer le malaise et le sentiment d'abandon que peut ressentir le personnel concerné ainsi que tous ceux qui verront, de fait, leur activité impactée.

Malgré les discours tenus sur la souffrance au travail, cette ignorance des effets de ces pratiques sur l'état mental des individus est parfaitement assimilable à une forme de maltraitance institutionnalisée.

Si, par malheur, la santé de certains d'entre nous devait être atteinte vous ne pourriez vous dédouaner de votre responsabilité.

Les agents du centre de Nevers

P. Marchand


L. THOUVILLEAU


M. MAGNY


D. DESTAUX


P. PERVALET



S. FOURNIER


J. MIA



C. MUZARD





Charlotte Monier
Monier



LANDEAU JM

E. Oliver


L. Marques
~~Marques~~



Marquet


S. Thuin


Sabau


C. TERPAIL


A. Boulet


OSTERRAIN


PERRODI
